



Lans en
Vercors
2 au 6
février
2011

Championnats du monde **INAS-FID**
de **ski alpin & nordique Sport**
Championnats de France **Adapté**

Dossier de partenariat

LE CDSA 38
La FFSA - Le ski adapté
La manifestation
Partenariat
Les contacts



<http://sportadapte38.blog4ever.com>

Le CDSA 38 : Organisateur

Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère



Historique

Le Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère a été créé en décembre 1994. Les objectifs étaient de regrouper et de fédérer les activités physiques et sportives adaptées sur le département.

Quelques chiffres > évolution sur cinq ans

	2005	2010	%
Nb de licenciés	285	1057	271
Nb de clubs	3	14	368
(dont section sport adapté)	(0)	(7)	
Nb de rencontres par an	36	62	95

Le CDSA 38 est un organe déconcentré de la **Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)**.

La FFSA est agréée par le Ministère de la Santé et des Sports, reconnue d'intérêt général et reconnue d'utilité publique. L'intervention du CDSA 38 et de la FFSA se situe pleinement dans le cadre des déclarations du Conseil Européen faites à Nice fin 2000 :

« Le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales, éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles. L'activité sportive doit être accessible à toutes et à tous, dans le respect des aspirations et des capacités de chacun et dans la diversité des pratiques compétitives ou de loisirs, organisées ou individuelles.

La pratique des activités physiques et sportives est, pour les personnes handicapées physiques ou mentales, un moyen privilégié d'épanouissement individuel, de rééducation, d'intégration sociale et de solidarité et à ce titre doit être encouragée. »

Définition des publics concernés

Il s'agit de personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) présentant :

- soit une déficience intellectuelle à laquelle peuvent être associés des handicaps physiques ou sensoriels.
- soit des troubles psychiques.
- soit des troubles du comportement

Objectifs du CDSA 38

Le CDSA 38, mène une politique de coordination et d'organisation du sport en faveur des personnes en situation de handicap mental et/ou atteintes de troubles psychiques, sur le département de l'Isère.

Un des objectifs majeur qui guide nos actions est de rendre la pratique du sport accessible au plus grand nombre. Il est clair que malgré les difficultés rencontrées, nos sportifs présentent tous des capacités à agir, prendre du plaisir, et développer un savoir-faire. Il nous incombe de les accompagner dans leur volonté de pratiquer en leur autorisant un accès adapté.

En diversifiant nos projets et en nous appuyant sur les acteurs locaux, nous développons nos actions et

assurons la promotion du Sport Adapté Isérois.

Il est très important de signaler que les enjeux en termes de pratiques physiques sont cruciaux chez un public en situation de handicap. De nombreuses études, plus ou moins récentes, ainsi que des témoignages de professionnels du milieu médico-éducatif montrent bien la relation entre la sédentarité, la perte d'autonomie, l'isolement et le manque d'activités physiques.

Il s'agit pour nous, CDSA 38, de répondre à ces enjeux, en permettant à tous de pratiquer, quelque soit leur situation ou leur vécu.

Afin de structurer nos actions, nous avons réalisé un plan de développement pour l'Olympiade 2009-2012 comprenant 6 « fiches projet » :

- Favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs Isérois
- Valoriser et accompagner la pratique de haut-niveau
- Soutenir la gestion et l'organisation des rencontres inter-établissements
- Développer les territoires encore dépourvus de structures Sport Adapté
- Organiser des événements de loisirs et de compétitions
- Diversifier les offres de week-ends et de séjours sportifs adaptés

Chacune d'elle, a été pensée en prenant en compte le contexte, les besoins identifiés, les objectifs à poursuivre et les actions à mener.



La FFSA : données consolidées

Fédération Française de Sport Adapté

La FFSA représente, en incluant l'ensemble des associations, des comités régionaux et départementaux ainsi que le siège :

- 42 000 licenciés sportifs à l'année
- 870 structures associatives sportives dont 110 comités régionaux et départementaux
- 5 000 cadres, entraîneurs bénévoles
- plus de 1 800 rencontres par an (départementales, régionales, nationales ou internationales)
- 8 000 participants en activités motrices
- 5 000 participants aux Championnats de France

Le ski adapté

Le ski est une activité exigeante sur le plan technique, sollicitant en permanence des capacités d'adaptation, d'analyse et d'anticipation.

Depuis plusieurs années, le **CDSA 38** est l'organisateur de différentes manifestations :

- Championnats de France de ski alpin en 2006 à l'Alpe du Grand Serre
- Stages de perfectionnements régionaux de ski alpin et nordique tous les ans depuis 10 ans
- Formation de moniteurs de ski diplômés d'Etat, de bénévoles diplômés Fédéraux à l'encadrement du ski adapté
- Championnats de France de ski alpin et nordique en 2010 à Lans en Vercors

Cette dernière rencontre nationale était un essai préalable avant l'organisation d'une compétition d'envergure internationale, les **Championnats du monde de ski alpin et nordique INAS-FID**.

Objectifs du projet

- Permettre à tous les skieurs d'accéder à la compétition de haut-niveau
- Créer la première équipe de France de ski alpin et nordique
- Réintégrer les jeux paralympiques à Sochi en Russie, en 2014 (la seule participation aux Jeux Paralympiques d'hiver a été en 1998 à Nagano avec 3 athlètes français dont 2 de l'Isère).



La manifestation



Date :
**du 2 au 6
février 2011**

Lieu :



Le comité d'organisation local

Thierry CZERNIK Président
Maud BOUGON Coordinatrice
Michel COLOMBY Trésorier

Délégations attendues

Championnats du monde de ski :
40 sportifs + 20 accompagnateurs

Pays susceptibles de participer :

En alpin : Australie, Autriche, Espagne, France, Italie, Japon et République Tchèque

En nordique : Australie, Autriche, Espagne, Finlande, France, Italie, Japon, République Tchèque, Russie, et Suède.

Championnats de France :

120 sportifs + 50 accompagnateurs
20 clubs de toute la France

Départements : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Pyrénées ...etc

Programme prévisionnel de la manifestation

Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4	Samedi 5	Dimanche 6
	9h-13h Alpin super G (CM / CF)	9h-13h Alpin géant (CM / CF)	9h-13h Alpin slalom (CM / CF)	9h-11h Départ des délégations
	10h Divisionning DII / DIII (CF)	9h-11h Accueil nordique CF		
14h-17h Accueil des délégations (CF / CM)		15h Nordique 10km skate (CM / CF)	14h30 Nordique 5km sk ou cl relais (CM / CF)	
18h Cérémonie d'ouverture	16h Nordique 10km classique (CM / CF)	1km DIII (CF) 3km DII (CF)	4x1km ou 4x2km	
	18h30 Podium	19h15 Podium CF	18h Podiums CF et CM	
20h30 Réunion technique			20h30 <i>Soirée de gala et clôture des CM et CF</i>	

CM – Championnats du monde CF – Championnats de France



Partenaires

Relevez les 5 défis de la FFSA !

Le défi du regard : en accompagnant la FFSA, vous participez au changement du regard de vos clients, de vos fournisseurs, de vos collaborateurs sur le handicap et sur votre entreprise. Vous valorisez votre image, vous gagnez en valeurs solidaires et positives.

Le défi du vivre ensemble : en soutenant une action sportive pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique, vous participez à leur reconnaissance sociale, vous favorisez leur développement personnel dans le plaisir de l'action, vous démontrez que les réseaux de sociabilité autour de la valeur sport se construisent dans le partage, le don et le vivre ensemble.

Le défi de la citoyenneté : en finançant un projet de la FFSA, vous donnez à nos concitoyens les plus démunis intellectuellement et socialement les moyens d'accéder à une pratique culturelle reconnue et universelle : le sport. Vous entrez dans le cercle des entreprises citoyennes qui ont pris conscience des enjeux de l'exclusion sous toutes ses formes et considèrent la différence comme une richesse.

Le défi de l'espoir : en aidant la FFSA dans ses projets d'émancipation de la personne en situation de handicap mental ou psychique, vous offrez un message d'espoir à ces personnes mais aussi à tous ceux qui au quotidien croient en l'éducabilité et en la capacité de projet de l'individu. Vous inscrivez votre entreprise dans des valeurs universelles d'humanisme et dans une dynamique d'avenir qui reconnaît "que le monde est inséparable du sujet mais d'un sujet qui n'est rien que projet du monde".

Le défi du progrès : avec le sport adapté vous démontrez que la performance et le progrès sont possibles pour tous. Améliorer ses acquis, apprendre, poser des objectifs et définir les moyens pour progresser, c'est fixer les conditions optimales de réalisation de l'action. Exprimer un savoir-faire patiemment, minutieusement, quotidiennement est gage de progrès tout autant pour l'individu que pour l'entreprise. Croire au progrès pour tous, c'est inscrire inconditionnellement votre entreprise dans une logique de progrès, en interne comme externe.

Devenez partenaire officiel

Soutenir cet événement international, c'est redimensionner son entreprise sur des valeurs positives qui vont bénéficier à tous les publics :

Les clients - Les collaborateurs - Le grand public

Soutenir le sport, c'est positif :

esprit d'équipe, estime de soi, travail, dépassement, exemplarité, confiance, solidarité, hygiène de vie, prise de risques rationnelle.

Soutenir le sport adapté, c'est positif :

intégration sociale, différents mais égaux, chacun à son niveau, découverte, responsabilisation, aide à la construction personnelle, apprentissage des règles et de la discipline.

Soutenir une fédération avec son ancrage local et son maillage institutionnel, c'est positif :

reconnue d'utilité publique, référence dans le domaine du handicap, elle rassemble 42000 licenciés, 870 associations sportives, 110 comités régionaux et organise plus de 1800 rencontres sportives par an.



Partenaires

Relevez les 5 défis de la FFSA !



Un partenariat et des avantages

Site Internet

Le CDSA 38 a un blog actualisé quotidiennement. Le site Internet a pour but d'informer sur le fonctionnement et l'actualité du comité de l'Isère.

Il s'adresse à tous les acteurs du sport adapté. (sportifs, familles, professionnels du secteur médico-social, associations affiliées, éducateurs sportifs, STAPS, ...), ainsi qu'au grand public.

Affiche

Une affiche de l'évènement (voir ci-joint) sera imprimée et diffusée sur l'agglomération grenobloise, sur les sites internet de nos partenaires, sur le plateau du Vercors, dans les fédérations internationales...

Liure d'accueil

Un livret d'accueil de plusieurs pages avec toutes les informations importantes et les partenaires concernant les championnats seront remis à chaque délégation et clubs.

Le village des sportifs

Nous souhaitons organiser un village des sportifs du championnat, sur lequel on retrouvera le chapiteau de restauration et des petits chalets ou tentes où vous pourrez tenir un stand.

Communication aux médias

En partenariat avec l'office de tourisme de Lans en Vercors, une campagne de communication sera lancée vers différents médias locaux, voir nationaux (journaux, radios, télévisions...).

Important : Régime fiscal des dons

Avec une mission d'intérêt général et depuis 1999 reconnue d'utilité publique, la FFSA est habilitée à recevoir des dons. A ce titre, elle peut émettre des reçus fiscaux.

Avantages fiscaux pour les particuliers

Le particulier qui effectue un don (selon l'article 200 du CGI) peut déduire de ses impôts 66 % du montant du don dans la limite de 20% de ses revenus imposables.

Avantages fiscaux pour les entreprises

● **Le mécénat** est un soutien financier apporté à l'exercice d'activités présentant un intérêt général sans contrepartie directe pour le bénéficiaire. L'entreprise déduit les sommes versées de ses impôts comme prévu à l'article 238 bis du CGI soit 60 % dans la limite de 0,5 % du CA avec une possibilité de report des éventuels excédents sur les 5 exercices suivants. L'association bénéficiaire ne paie ni TVA ni impôt sur les sommes reçues.

● **Le parrainage** (ou sponsoring) est une prestation de service apportée en vue d'en retirer une contrepartie en nature ou en espèces. L'entreprise doit considérer que les sommes sont versées à l'association en contrepartie de prestations de publicité et les passer en charges d'exploitation.

L'association bénéficiaire doit payer TVA et impôt sur les recettes liées à ces prestations sauf application de la franchise de 60 000 € et de la règle des 6 manifestations de bienséance.



Type de partenariat



Partenariat OR

Une optimisation de votre notoriété. Le nom et le logo de votre entreprise :

- Affiche A0, A4, A3, livret d'accueil et site internet du CDSA 38
- Dans toutes publications, communiqués de presse ou informations au sujet de la manifestation
- Sur le fond de toile des remises des prix
- Exclusivité dans votre secteur d'activités envisageable

Une présence concrète lors du championnat :

- Le partenaire est présent à la remise des titres
- Des invitations pour assister au championnat
- Des invitations pour participer au repas de gala
- Dépôt de brochures promotionnelles pendant la manifestation
- Mise à disposition d'espaces pour vos supports publicitaires

Participation : dès 2000 euros

Partenariat ARGENT

Identification du nom et du logo :

- Sur les affiches A4, livret d'accueil et site internet du CDSA 38
- Sur le fond de toile des remises de prix

Une présence concrète lors du championnat :

- Des invitations pour assister au championnat
- Dépôt de brochures promotionnelles pendant la manifestation
- Mise à disposition d'espaces pour vos supports publicitaires
- Des invitations à l'apéritif du Gala

Participation : 1000 euros

Partenariat BRONZE

Identification du nom et du logo :

- Sur le livret d'accueil
- Sur le livret d'accueil

**Participation : 500 euros et moins
ou équivalent en :**

- Fourniture d'objets promotionnels, de récompenses
- Impression des affiches et programmes
- Fourniture de tenues (sportifs, juges...)
- Fourniture de boissons ou de comestibles

Contact

CDSA 38 – Maud BOUGON
Coordnatrice de l'évènement

7 rue de l'industrie - 38 327 Eybens Cedex

Tel : 04 76 26 63 82 – 06 33 54 79 55
E-mail : cdsa38@wanadoo.fr



Partenaires

sur l'organisation de ces championnats



**La Fédération
Internationale
(INAS-FID)**



**La Fédération Française
du sport Adapté**



**La ligue Rhône-Alpes
du Sport Adapté**



**Le Conseil Régional
Rhône-Alpes**



**Le Conseil Général
de l'Isère**



Lans en Vercors



**La Direction Régionale et Départementale
de la Cohésion sociale**



PREFET DE L'ISERE

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

